

Qu'est-ce qu'un psychologue?

Le psychologue est un expert du comportement, des émotions et de la santé mentale. Il intervient auprès des personnes qui éprouvent de la détresse ou des difficultés psychologiques.

Chaque psychologue a réalisé entre 5 et 9 ans d'études universitaires en psychologie. Sa formation lui permet de comprendre le comportement humain et de connaître les meilleurs moyens d'aider ses clients à résoudre leurs difficultés psychologiques.

Le travail du psychologue consiste à :

- évaluer le fonctionnement psychologique et la santé mentale de la personne;
- déterminer les interventions ou les traitements qui pourraient l'aider;
- procéder aux interventions ou aux traitements qu'il est habilité à faire, par exemple la psychothérapie;
- s'il estime que la personne a besoin de médicaments, lui recommander de consulter un médecin à ce sujet.

Au Québec, pour porter le titre et exercer la profession de psychologue, il faut :

- avoir achevé un doctorat en psychologie (cette exigence est en vigueur depuis 2006; les psychologues diplômés d'une maîtrise avant cette date n'y sont pas soumis);
- être inscrit au tableau des membres de l'Ordre des psychologues du Québec;
- respecter les lois et règlements en vigueur, notamment le code de déontologie des psychologues.

Le champ d'exercice des psychologues, selon la loi :

« L'exercice de la psychologie consiste à évaluer le fonctionnement psychologique et mental ainsi que déterminer, recommander et effectuer des interventions et des traitements dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale de l'être humain en interaction avec son environnement.

L'information, la promotion de la santé, la prévention du suicide, de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux font également partie de l'exercice de la profession auprès des individus, des familles et des collectivités. »